



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 19/12/2024

### PROJET TERRITORIAL RANCE-EMERAUDE

## Le comité de pilotage national de l'investissement sanitaire (CNIS) valide le passage d'une nouvelle étape

Pour rappel, le projet d'investissement majeur porté par le Groupe Hospitalier "Rance-Emeraude" comprenant la création d'un nouvel hôpital territorial avec une répartition de l'offre de soins entre Saint-Malo, Dinan et Cancale a été retenu par l'ARS Bretagne dans le cadre du Ségur de la Santé en septembre 2021. Le coût de la construction du nouvel établissement est estimé à 445 millions d'euros et sera aidé par l'Etat à hauteur de 177 millions d'euros. Ce projet hospitalier bénéficie ainsi du plus fort soutien financier en Bretagne.

Le comité de pilotage de suivi du projet s'est réuni le vendredi 20 décembre pour faire un point sur l'avancement de cette opération.

Associant les maires de Dinan, Saint-Malo, Cancale, Saint-Jouan-des-Guérets, le député Jean-Luc Bourgeaux, la représentante du Président de Dinan Agglomération, les préfetures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, l'ARS Bretagne et la Direction du Groupe Hospitalier, il a permis de présenter les éléments de l'avis positif du comité de pilotage national de l'investissement sanitaire suite à sa séance du 26 septembre 2024. En effet, cette instance nationale se prononce sur tous les projets d'investissements hospitaliers d'un montant supérieur à 150 millions d'euros.

Dans ce cadre, le CNIS a pu souligner notamment la qualité du projet médico-soignant partagé, reposant sur des coopérations et des parcours de soins intégrés, et permettant de concilier une offre de recours et de proximité sur un territoire à la population vieillissante et en croissance marquée. Il a également mis en avant le dynamisme du Groupe Hospitalier "Rance Emeraude" dans le travail effectué, qui a pris en compte les recommandations du précédent avis en phasant, entre autres, davantage le projet.

Des attendus ont également été formulés autour de la consolidation du plan de financement ainsi que des demandes de précisions sur les modalités de pilotage du projet pour suivre les différents jalons de l'opération.

La prochaine étape sera la transmission du dossier consolidé pour examen, auprès du Secrétariat général pour l'investissement, qui a en charge d'assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État, avant l'avis final du CNIS permettant de lancer les opérations.

### Contacts presse

ARS Bretagne

Direction de cabinet

Département communication

### Groupe Hospitalier Rance Emeraude

Tél. : 02.99.21.20.11  
direction.communication@cht-ranceemeraude.fr  
[www.qh-re.fr/accueil.aspx](http://www.qh-re.fr/accueil.aspx)

Tél : 07 61 23 22 78

Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)

